

## PLU : Plan Local d'Urbanisme

En novembre 2013, nous l'avons voté car Lamorlaye avait besoin d'un document d'urbanisme qui **respecte la loi SRU et qui tient compte de l'évolution de la ville** : celle qui a été faite sans contrôle et celle qu'on peut définir au travers du PLU. Voilà 10 ans que Lamorlaye attend un PLU. **Il représente un réel progrès.**

1) Contrairement à ce que vous avez pu lire, **le PLU ne va pas permettre l'urbanisation du Lys**. Nous ne préconisons pas de modifier les règles de construction dans cette zone.

- Les règles adoptées sont **plus efficaces pour empêcher les divisions de terrains** : aujourd'hui, une division qui créerait deux lots, l'un de 3000m<sup>2</sup> sans bâti, l'autre déjà bâti de moins de 3000m<sup>2</sup>, ne tentera plus personne car dans ce cas le lot de 3000m<sup>2</sup> non bâti serait inconstructible.

- Ces règles sont **très proches de celles de l'ancien POS** pour ce qui concerne **la position des constructions** (il y a même plus de contraintes), **leur hauteur et leur surface**.

- Le PLU reconnaît le Lys comme **une entité paysagère remarquable** : une bonne façon de le protéger qui **rend inutile une déclaration en Espace Boisé Classé** beaucoup plus contraignante.

Mais le vrai problème est d'être capable de faire respecter par les propriétaires eux-mêmes les règles existantes !

2) Nous pensons que **des activités non gênantes** (pas de nuisances, pas de bruit, peu de circulation induite ou de création de stationnement) **peuvent**

**être autorisées dans l'ensemble de la ville** y compris dans le Lys.\*

3) Certaines maisons de caractère doivent être **ajoutées à la liste des bâtiments remarquables**. Nous voulons associer à ce classement une aide de la municipalité pour leur ravalement.\*

4) Quant au **logement social**, le PLU compte uniquement sur des projets de promoteurs privés : **c'est évidemment très insuffisant !\*** Des terrains appartenant à la municipalité doivent pouvoir accueillir ces logements.

\* c'est ce que nous avons déclaré le 15 novembre 2013 avant le vote du Conseil municipal

## La CCAC

Pour la première fois, vous allez élire vos conseillers pour la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC). C'est un progrès pour la démocratie que de faire entrer –de droit et non selon le bon vouloir du maire- les minorités au Conseil de la CCAC. Et c'est d'autant plus important que le rôle de la CCAC s'étend.

Nous souhaitons que la **CCAC s'occupe réellement de ce qu'elle a tendance à négliger parmi ses compétences : le transport et l'emploi !\*** Nous souhaitons **aussi mutualiser les ressources** : par exemple pour le lancement des appels d'offre et leur analyse ; ou pour certains marchés.

**Le choix des élus communautaires dépend maintenant de votre vote !**

\* Compétences développement économique et aménagement de l'espace communautaire

## Lamorlaye

## Autrement

## L'assainissement

Ce problème est devenu l'Arlésienne de Lamorlaye !

**A savoir :**

1)- les normes d'assainissement autonome ont évolué et il faut en tenir compte

2)- notre station d'épuration atteint ses limites : impossible de brancher plus d'usagers !

3)- après notre retrait du syndicat gérant la station d'épuration d'Asnières sur Oise, leur canalisation principale a évité Lamorlaye : rejoindre la station d'Asnières devient donc moins concevable.

4)- quand M. Garnier disait que Lamorlaye se brancherait sans difficultés et à moindre coût sur la station de Gouvieux, il se trompait et il nous trompait...

**Petit historique** : Lamorlaye « travaille » sur ce dossier depuis 3 mandatures ; 4 études, 2 plans de zonage et quelques procès plus tard, nous en sommes au même point, sinon que des choix possibles il y a 6 ou 8 ans ne le sont peut-être plus !

**Nous avons défendu, sur la base des informations disponibles** et des réglementations en cours, le choix de l'assainissement collectif.

**Aujourd'hui on le constate : rien n'a été fait sauf des études et des procès !** Il faudra donc **reprendre ce dossier sans a priori et VITE !**

# Lamorlaye

## Autrement

### Logement Social

Le logement social d'aujourd'hui est à **la pointe des innovations concernant les dépenses d'énergie**. Il s'intègre comme n'importe quelle autre construction (lotissement ou immeuble) en respectant son environnement. Il est souvent œuvre d'architectes innovants. Et il correspond aux besoins des foyers ayant des revenus différents en offrant **une vraie gamme de logements et de loyer**.

Dans les années 70, les premiers programmes de logements sociaux ont été réalisés à Lamorlaye pour loger les employés des écuries d'entraînement **à la demande des entraîneurs eux-mêmes** : ils avaient bien compris qu'avec des petits salaires on ne pouvait, pas plus qu'aujourd'hui, se loger à Lamorlaye. Et aussi, qu'ajouter des temps de transports aux journées très longues de leurs employés n'était pas possible !

Dans les années 90, on a construit beaucoup de logements très chers ce qui a réduit **la proportion de logements sociaux à 8,8%** !

Aujourd'hui, les demandes de logements en attente sont très nombreuses et pas seulement pour le personnel des écuries d'entraînement : même si le cheval reste l'activité majeure, il y a aussi à Lamorlaye des commerces, des artisans, des

professions libérales, des enseignants, des intervenants en milieu scolaire ou auprès des personnes âgées, des employés municipaux, etc. Chacun de nous trouve que c'est bien agréable et bien naturel... Personne ne voudrait que Lamorlaye devienne une ville-dortoir n'offrant aucun service à ses habitants !

Or **emploi** (donc services disponibles) **et logement sont liés** ! Le monde des courses qui est un monde professionnel homogène a su proposer des solutions. Les autres acteurs économiques sont moins organisés. **C'est donc à la commune de proposer des solutions aujourd'hui !**

Logement locatif ou en accession à la propriété "social" ou "aidé" ou "accessible à tous", **l'essentiel est que chacun puisse, selon ses besoins, se loger à Lamorlaye !**

### Le Centre social

Le Centre Social et la Crèche familiale sont à la base de tous les services liés à l'enfance, du bébé à l'adolescent, que Lamorlaye propose aux familles. Sous la mandature qui s'achève **ce rôle ne s'est maintenu qu'au prix de beaucoup d'efforts de la part des équipes**. Vouloir clarifier des modes de fonctionnement peut se concevoir, mais mettre 3 ou 4 ans pour cela, **c'est déstabiliser tous ceux et celles qui mettent leur énergie à offrir un service de qualité adapté aux revenus des familles**.

Les difficultés ont été très réelles et ont contraint à **renoncer à des activités appréciées** : l'activité dite

« famille » très conviviale ; l'activité « ado » qui au lieu de disparaître aurait dû s'étendre...

**Le Centre Social a été aussi confronté à la création des garderies et études dirigées au sein des écoles** : la municipalité, en n'appliquant pas la règle du quotient familial sur ses tarifs a déséquilibré le fonctionnement du Centre Social : en effet, il intègre toujours le quotient familial dans ses tarifs respectant ainsi un objectif d'équité et de solidarité essentiel dans la conception de son action. **Quand les familles qui payaient le plus au Centre Social, en raison de leurs revenus, trouvent avantage aux tarifs proposés par la municipalité, c'est le modèle économique du Centre social qui souffre !**

La municipalité aurait dû le prévoir et au moins le compenser en augmentant sa subvention au Centre Social...

Sur le principe, **nous pensons que tous les tarifs municipaux doivent, comme ceux du Centre Social, s'appuyer sur le quotient familial**.



**Les 23 et 30 mars,  
Votez Lamorlaye Autrement !**